

Le 29 novembre 2011

## Question orale du député Patrick DUPRIEZ à Madame Éliane TILLIEUX, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances

### LA PRÉVENTION DES CANCERS LIÉS À L'USAGE DE PESTICIDES CHEZ LES AGRICULTEURS

**M. Dupriez (Écolo).** Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, il est vrai que l'on parle régulièrement de l'usage des pesticides et des problèmes de santé, problèmes d'environnement, de biodiversité qui peuvent être liés à cet usage. L'attention n'est peut-être pas suffisamment attirée sur l'impact de ces produits spécifiquement sur le monde agricole.

Plusieurs publications récentes ont remis en lumière les risques sanitaires particuliers liés à l'application de pesticides par les agriculteurs.

L'agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a, à ce sujet, publié le mois passé, le dernier rapport scientifique du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles. Ce rapport met notamment en évidence, l'association directe entre certaines tumeurs et le travail dans le secteur « Agriculture et pêche ».

Dans ce secteur, selon le rapport national français, les tumeurs représentent 12 % des pathologies pouvant être mises en relation avec le travail, dont 64 % seraient associés à une exposition aux pesticides. En d'autres mots, deux tiers des tumeurs dont souffrent les professionnels du secteur de l'agriculture sont associés à une exposition aux pesticides. C'est énorme !

Le rapport précise, que la surnotification des tumeurs, par rapport aux autres pathologies, dépasse 50% dans l'agriculture, et note encore que les tumeurs arrivent en 5e position des pathologies signalées après les maladies respiratoires, les troubles du comportement et mentaux, les maladies de la peau et les maladies ostéo-articulaires .

On a, par ailleurs, des preuves depuis quelques années, du fait que les agriculteurs ont plus de risques que le reste de la population de développer une maladie de Parkinson. Des chercheurs de l'université de Bordeaux ont en outre mis en évidence en 2007, que ces produits pourraient aussi augmenter de manière très importante le risque de cancer du cerveau. Publiés dans la revue *Occupational and environmental medicine*, les résultats de leur étude indiquent que les paysans, mais également les particuliers qui utilisent les pesticides, auraient deux fois plus de risque de développer des tumeurs cérébrales, et même trois fois plus de risques de souffrir de « gliome » que les personnes non-exposées.

Ces observations, parmi d'autres, attestent qu'au-delà des préoccupations environnementales liées à l'usage des pesticides, il y a bien lieu d'être attentif à l'enjeu sanitaire que représente l'exposition de

certaines catégories de notre population à ces produits étroitement liés à certaines pathologies comme les cancers.

La Déclaration de politique régionale va d'ailleurs dans ce sens puisqu'elle engage le gouvernement à « *veiller à compléter les missions de la structure permanente « Environnement-santé » complémentairement au PARES, pour identifier les risques et les zones de vigilance prioritaires, et d'assurer pleinement l'information sur le risque. Elle poursuivra prioritairement l'analyse de risques dont l'exposition de la population aux pesticides, en particulier les agriculteurs.* »

Ces dernières années, le monde agricole a sensiblement fait évoluer ses pratiques en matière d'usage des produits phytosanitaires. Les doses et les modalités d'épandage ont été adaptées, les principes actifs ont parfois changé. Qu'en est-il du degré d'exposition des agriculteurs eux-mêmes ?

Différentes études montrent en effet à quel point les agriculteurs ont parfois tendance à nier ou minimiser les risques qu'ils courent, à la fois pour éviter de vivre dans l'angoisse et par « solidarité » avec le secteur.

Il y a, me semble-t-il, une certaine urgence à mener de véritables campagnes d'information ciblées vers le monde agricole, afin de le sensibiliser aux risques spécifiques qu'il court et aux meilleures manières de le prévenir.

Des études à ce sujet ont-elles été menées en Wallonie ? Un projet toxicovigilance est actuellement mené au niveau du fédéral, mais il ne concerne que les intoxications aiguës et ne fait pas de focus spécifique sur les agriculteurs. Qu'en est-il dès lors de la mise en place, comme le prévoit la DPR, d'une étude de suivi des intoxications chroniques dans la population des agriculteurs en Wallonie et quelle coordination avec les actions menées par les autres niveaux de pouvoir ?

Quelles mesures concrètes avez-vous déjà prises ou envisagez-vous de prendre afin de prévenir l'exposition des agriculteurs aux pesticides ?

Je sais qu'il s'agit d'une compétence fédérale, mais qu'en est-il aujourd'hui chez nous de la reconnaissance de certaines pathologies, dont les cancers, comme maladies professionnelles pour les agriculteurs ?

Plus globalement, la législation européenne prévoit la mise en place de « plans d'actions nationaux pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ». Qu'en est-il de votre implication en tant que ministre de la santé dans la préparation de ce plan d'action ?

Enfin, une question n'est pas abordée dans le rapport de l'ANSES : celle de l'exposition aux pesticides des femmes durant la grossesse et des conséquences pour le bébé. Quid de mesures spécifiques d'information et de suivi de ce public pour prévenir ces expositions ?

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. Monsieur le Président, Monsieur le Député, la grande majorité des études épidémiologiques relatives aux effets chroniques des pesticides concerne l'exposition professionnelle aux pesticides. Les effets liés à une exposition environnementale, caractérisée par un niveau d'exposition plus faible, sont plus difficiles à mettre en évidence et requièrent de poursuivre encore la recherche.

Le rapport publié en septembre 2011 par le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles annonce une surnotification de tumeurs pour le secteur de l'agriculture et de la pêche. Cependant, cette étude donne seulement des indications entre le secteur de travail et différentes pathologies. Elle ne précise pas l'exposition (dose, type de pesticide) ni les pathologies (par exemple le type de cancer) ni les modes d'actions. Une analyse plus poussée de la littérature scientifique est nécessaire pour mieux comprendre et appréhender le phénomène.

Suivant un dossier de synthèse publié par l'Institut national de veille sanitaire de France (INVS), le lien entre les expositions aux pesticides et la survenue de certains cancers est fréquemment mis en évidence en particulier pour les cancers hématopoïétiques (les leucémies, les lymphomes malins), auprès des populations agricoles. La maladie de Parkinson est quant à elle d'étiologie inconnue mais vraisemblablement multifactorielle. L'INVS note que les études réalisées ces dernières années semblent indiquer un impact des pesticides sur le développement neuronal des enfants en particulier pour des expositions aux organochlorés lors de la grossesse.

Le Conseil supérieur de la santé a procédé récemment à une revue de la littérature pour examiner s'il existe des éléments épidémiologiques soutenant un risque sanitaire particulier lié à l'exposition des femmes enceintes ou des jeunes enfants aux biocides en général, ou à un biocide ou une classe de biocide en particulier. Au terme de son examen de la revue, il conclut :

- qu'un niveau de preuve suffisant pour l'établissement d'une relation causale n'a été observé pour aucun biocide ;
- qu'un niveau de preuve épidémiologique limitée de relation entre des expositions parentales non professionnelles ou à des expositions durant l'enfance et des altérations du développement, a été rapporté ;
- qu'une preuve limitée a été observée pour bon nombre de paramètres résultant d'une exposition parentale professionnelle ;
- que dans tous les autres cas étudiés les auteurs ont conclu à une preuve inadéquate.

Le Conseil supérieur de la santé (CSS) estime prudent de recommander à la femme enceinte et aux jeunes enfants d'éviter autant que possible l'exposition à tous les pesticides et les biocides. Le CSS considère que cette information doit être fournie par le corps médical et non par un étiquetage ad hoc.

À l'inverse du conseil, ma position et celle de l'administration que je relaye ici, est que cette information devrait également être fournie dans l'étiquetage des produits phytopharmaceutiques et de biocides domestiques.

Il me paraît évident que la traduction de cette recommandation, ainsi que les principes de la DPR, doit être réfléchi dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre 2009/128 relative aux pesticides, et en particulier de l'article 7 de la directive et du plan national pesticides à développer conformément à la directive, en coordination avec les différents niveaux de pouvoirs concernés.

Dans le cadre des compétences régionales, la Cellule permanente environnement-santé est chargée de suivre les travaux, et de formuler des propositions, tenant compte des travaux notamment du Centre anti-poisons.

**M. Dupriez (Écolo).** Je remercie Mme la Ministre pour les réponses et en particulier la littérature de quelques informations récentes.

J'avoue que la recommandation du Conseil supérieur de la santé de rendre le corps médical uniquement responsable de l'information me sidère. Je ne vois pas très bien quel est le sens de cette recommandation. Je vous soutiens dans l'idée qu'il faut des informations plus larges, à commencer par celles qui figurent sur l'étiquetage, en particulier. C'est ce que vous avez pointé par rapport à la problématique de l'impact de ces produits sur la femme enceinte et sur le fœtus.

Je pense que des actions spécifiques d'information vers le monde agricole sont utiles. Je n'ai pas entendu que vous aviez des intentions en ce sens. C'est indispensable quand on voit que, malgré les études qui s'accumulent, pour l'ensemble des choses, il y a forcément des explorations à poursuivre. Cette dimension d'information et de sensibilisation devrait faire partie de la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre de la directive européenne.

Tous les niveaux de pouvoir et les différents ministres y seront associés pour une série de mesures visant à réduire ou à utiliser mieux un certain nombre de biocides. Mais la partie sensibilisation à l'impact sanitaire – il suffit d'interroger particulièrement sur l'impact sanitaire pour les professionnels du secteur agricole – me paraît tout à fait souhaitable. J'espère que cela pourra être pris en compte dans la préparation de ce plan.

Pour terminer, ce rapport du Conseil supérieur de la santé m'intéresse. Serait-il possible que vous me le fassiez transmettre ? Je vous remercie.